



CONSULTATION PUBLIQUE

OCPM.QC.CA

Projets de règlement P-RCG 11-012, P-RCG 11-013, P-RCG 11-014, P-RCG 11-015 et P-04-047-105

**Règlements autorisant la construction et l'occupation de 4 centres de traitement de matières organiques et d'un centre pilote de prétraitement des ordures ménagères
et
Modification du Plan d'urbanisme**

Le conseil d'agglomération a adopté, lors de son assemblée du 22 juin 2011, les projets de règlement suivants :

- P-RCG 11-012 intitulé : « Règlement autorisant la construction et l'occupation à des fins de centre de traitement de matières organiques par biométhanisation en bâtiment fermé sur un emplacement situé du côté sud de la rue Saint-Patrick, entre le boulevard Angrignon et la rue Irwin, sur le territoire de l'arrondissement de LaSalle »;
- P-RCG 11-013 intitulé : « Règlement autorisant la construction et l'occupation à des fins de centre de traitement des matières organiques par compostage en bâtiment fermé sur un emplacement situé du côté sud la rue de l'Aviation, entre le chemin Saint-Rémi et l'avenue André, sur le territoire de la Cité de Dorval »;
- P-RCG 11-014 intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation à des fins de centre de traitement des matières organiques par biométhanisation en bâtiment fermé ainsi qu'à des fins de centre pilote de prétraitement des ordures ménagères en bâtiment fermé sur deux emplacements situés du côté nord du boulevard Métropolitain Est, à l'est de l'avenue Broadway Nord, sur le territoire de la Ville de Montréal-Est »;
- P-RCG 11-015 intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation à des fins de centre de traitement de matières organiques par compostage en bâtiment fermé et en andains couverts sur un emplacement situé à même le Complexe environnemental de Saint-Michel, au nord de l'avenue Papineau et à l'extrémité ouest de la rue Michel-Jurdant sur le territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension ».

Le conseil municipal a adopté, lors de son assemblée du 20 juin 2011, le projet de règlement P-04-047-105 intitulé «Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) ».

L'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) tiendra une consultation sur ces projets de règlement et rend accessible la documentation pertinente.

OBJET DE LA CONSULTATION

Adoption de projets de règlement en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal

Les quatre premiers projets de règlement ci-haut mentionnés prévoient des dérogations aux règlements d'urbanisme des arrondissements et des villes liées touchés, notamment en ce qui a trait à la hauteur, l'implantation, la densité, la volumétrie, l'aménagement paysager, l'architecture, le design, les

stationnements et les entrées charretières. Ces règlements ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire.

Modifications au Plan d'urbanisme

Le projet de règlement P-04-047-105 prévoit des modifications à l'affectation d'une partie du site du Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM).

DÉROULEMENT

La consultation se fera en deux parties. La première partie sera consacrée à des séances d'information pendant lesquelles le projet sera présenté et où les citoyens et groupes seront invités à poser toutes les questions qu'ils souhaitent poser sur les projets de règlement et leurs conséquences.

La deuxième partie est destinée à entendre les opinions des citoyens et groupes, verbalement ou par écrit.

Ces rencontres se feront dans chacun des arrondissements et des villes liées concernés.

DOCUMENTATION

Les personnes et organismes intéressés à prendre connaissance des projets de règlement et de la documentation relative à ceux-ci sont invités à le faire aux endroits suivants, aux heures habituelles d'ouverture :

- ❖ Direction du greffe de la ville de Montréal, 275, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée;
- ❖ Office de consultation publique de Montréal, 1550, rue Metcalfe, bureau 1414 et sur son site internet : www.ocpm.qc.ca.

ASSEMBLÉES DE CONSULTATION PUBLIQUE

L'OCPM convie les personnes et organismes intéressés à participer aux assemblées de consultation publique qui se tiendront aux dates, heure et lieux suivants :

St-Michel - 2 novembre 2011 à 19 h

Loisirs communautaires St-Michel
7110, 8e Avenue
Métro St-Michel

Montréal-Est - 7 novembre 2011 à 19 h

Église St-Octave
1, Place de l'Église
(à l'angle de Broadway et Notre-Dame)

Dorval – 9 novembre 2011 à 19 h

Centre communautaire Sarto-Desnoyers
1335, ch. Bord-du-Lac

LaSalle – 14 novembre 2011 à 19 h

Restaurant Il Gabbiano
1550, rue Lapierre

La deuxième partie de la consultation consacrée à l'audition des opinions des personnes qui désirent s'exprimer sur le projet se déroulera aux dates, heure et lieux suivants :

St-Michel - 30 novembre 2011 à 19 h

Loisirs communautaires St-Michel
7110, 8e Avenue

Métro St-Michel

Montréal-Est - 5 décembre 2011 à 19 h

Église St-Octave

1, Place de l'Église

(à l'angle de Broadway et Notre-Dame)

Dorval – 5 décembre 2011 à 19 h

Centre communautaire Sarto-Desnoyers

1335, ch. Bord-du-Lac

LaSalle – 8 décembre 2011 à 19 h

Restaurant Il Gabbiano

1550, rue Lapierre

Renseignements : Gilles Vézina à l'OCPM (514) 872-8510

Montréal, le 11 octobre 2011

Le greffier de la Ville de Montréal

M^e Yves Saindon